



BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES
ETUDES DE POPULATION

CENTRAL BUREAU OF CENSUS AND POPULATION
STUDIES



4th GENERAL POPULATION AND HOUSING CENSUS

4th RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITAT

**DECISION N° 049 /D/DG/ DU 14 NOV 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002/AONO/BUCREP/CIPM 2025 DU 25 08 2025 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE
POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DU QUATRIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (4^{eme} RGPH) EN UN
(01) SEUL LOT.**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{eme} RGPH
MAITRE D'OUVRAGE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2020/022 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2001/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Établissements Publics ;
- Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N°00013995/C/MINFI Du 31 Décembre 2024 Portant Instructions Relatives A l'Execution Des Lois De Finances, Au Suivi Et Au Contrôle De l'Execution Du Budget De l'Etat Et Des Autres Entités Publiques Pour l'Exercice 2025 ;

Considérant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°002/AONO/BUCREP/CIPM 2025 du 25 08 2025 relatif à la souscription d'une police d'assurance maladie pour le personnel du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{eme} RGPH) en un (01) seul lot.

Considérant les nécessités de services ;

DECIDE :

Article 1er : le soumissionnaire ci-après a été retenu comme adjudicataire du marché relatif à la prestation susmentionnée ainsi qu'il suit :

| LOT | SOUMISSIONNAIRE | MONTANT TTC (FCFA) | DELAI D'EXECUTION |
|-----|------------------|--------------------|-------------------|
| 1 | ZENITH INSURANCE | 21 850 718 | Douze (12) Mois |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 14 NOV 2025



Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Archives/Chronos.